



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**  
Languedoc-Roussillon

# DEVENEZ CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE !

*Votre Chambre de métiers et de l'artisanat,  
avec la Région Languedoc-Roussillon,  
vous accompagne dans la réussite de vos projets*

## 1 L'INFORMATION

Lors de votre premier entretien, qu'il soit individuel ou en groupe, un conseiller de la Chambre de métiers et de l'artisanat vous informe sur :

- la démarche à suivre ;
- les éléments juridiques, sociaux et fiscaux de la création-reprise ;
- les aides.

## 2 L'ANALYSE DE LA FAISABILITE

Votre conseiller fait le point avec vous sur votre situation et vous donne un avis professionnel sur la pertinence de poursuivre votre démarche et comment la conduire.

Dans le cas d'une reprise, le conseiller vous aide à trouver l'entreprise qui vous correspond.

## 3 LE PLAN D'AFFAIRES

C'est le fil conducteur de votre parcours. Egalement appelé VISA dans le cadre du programme PACTE Entreprise de la Région Languedoc-Roussillon, il valide la faisabilité humaine (aptitude, motivations, environnement personnel), financière, commerciale et technique du projet.

Votre conseiller vous aide à analyser :

- votre marché (demande, fonctionnement du marché, concurrence) ;
- votre stratégie (stratégie commerciale, choix en matière fiscale, juridique, sociale) ;
- et à définir vos besoins financiers (gestion financière prévisionnelle, plan de financement, compte de résultat, plan de trésorerie).

Le plan d'affaires est nécessaire pour réussir votre projet de création-reprise.

Le VISA vous permet de solliciter des aides de la Région Languedoc-Roussillon.

## 4 LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

Votre conseiller vous aide à trouver les bons partenaires, à préparer vos dossiers et à négocier avec les financeurs.

## 5 LES FORMATIONS AU METIER DE CHEF D'ENTREPRISE

Le Stage de préparation à l'installation (SPI) de 5 jours (obligatoire selon la loi du 23/12/1982) vous permet de connaître les conditions de votre installation (implications juridiques, fiscales, sociales, administratives), les problèmes de financement, les techniques de prévision et de contrôle de votre exploitation, de mesurer les savoirs indispensables à la pérennité de votre entreprise.

Suite au SPI, votre conseiller vous propose, en fonction de vos besoins, différentes formations dont le but est d'améliorer votre capacité à mettre en œuvre la stratégie formalisée lors du VISA ou de consolider le fonctionnement de votre nouvelle entreprise.

Ces formations vous permettent d'acquérir de nouvelles compétences en :

- gestion économique et financière ;
- stratégie et techniques commerciales ;
- organisation administrative ;
- gestion des ressources humaines.

## 6 L'INSCRIPTION DE VOTRE ENTREPRISE

Le centre de formalités des entreprises de la Chambre de métiers et de l'artisanat est votre interlocuteur unique concernant les formalités administratives.

Un conseiller se charge de transmettre votre déclaration à tous les organismes officiels : INSEE ; Centre des impôts ; Caisses maladie, vieillesse et URSSAF ; Répertoire des métiers ; Greffe du Tribunal de commerce si nécessaire ; DDTEFP ; CRAM.

## 7 L'ACCOMPAGNEMENT DU DEMARRAGE

Les 3 premières années d'activité, votre conseiller vous accompagne dans l'analyse des premiers résultats de votre entreprise et vous aide à corriger les écarts.

Il peut également vous assister dans la prise de décisions pour vos projets de développement (recrutements, investissements...).

***Bénéficiez des conseils et formations  
de votre Chambre de métiers et de l'artisanat,  
tout au long de la vie de votre entreprise.***

### En savoir plus :

**Aude** : 04 68 11 20 00 - creation@cm-aude.fr

**Gard** : 04 66 62 8000 - creation@cma-gard.fr

**Hérault** : 04 67 72 72 00 - creation@cma-herault.fr

**Lozère** : 04 66 49 12 66 - creation@cma-lozere.fr

**Pyrénées-Orientales** : 04 68 35 88 00 - creation@cma66.fr

[www.cma-languedocroussillon.fr](http://www.cma-languedocroussillon.fr)

